

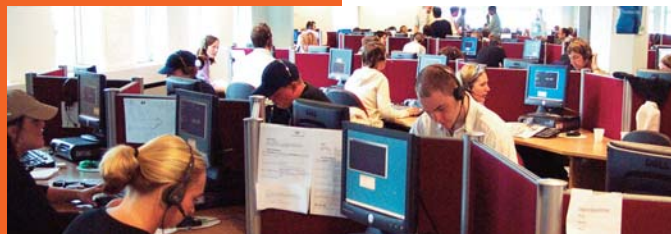
Quelques Précisions

Liste exhaustive des produits nomades

Appareil photo numérique
Camescope
Console de salon
Console nomade
GPS
Hifi éléments séparés
Audio portable
DVD portable
Mp4/mp3
iPod
Notebook
PDA/Palm Pilot
Ordinateur portable
Vidéo projecteur

- **Mon PC portable est irrécupérable.
Dois-je en acheter un autre à mes frais ?**

*Non, vous êtes couvert par votre assurance Domestic & General
qui remplace votre appareil par un produit neuf équivalent,
possédant les mêmes caractéristiques techniques que l'ancien.*



**Pour toute question
technique ou commerciale,
contactez notre service
garantie au 01.44.83.80.30.
ou e-mail infofr@domgen.com**

EXCLUSIONS

Extrait des exclusions prévues au contrat de Garantie Vol & Casse :

Exclusions spécifiques à la garantie

« Dommage Accidentel » :

- Les pannes, défaillances ou défauts, imputables à des causes d'origine internes, ou liés à l'usure ou à l'oxydation, quelle qu'en soit la cause, des composants.
- Les dommages esthétiques ou cosmétiques.
- Les coûts encourus lorsqu'aucun dommage n'a pu être constaté par une station technique ou un réparateur agréé Domestic & General.

Exclusions spécifiques à la garantie

« Vol Caractérisé de l'appareil garanti » :

- L'oubli volontaire ou par négligence, la perte y compris par suite d'un événement de force majeure, le vol par négligence (soit, par exemple, laisser l'appareil visible de l'extérieur d'un véhicule, d'une habitation ou sur une table de café), le vol à la tire, la disparition de l'appareil garanti.
- Le vol des accessoires et consommables (chargeur, batterie, carte mémoire additionnelle, et plus généralement tout accessoire connexe à l'appareil garanti).

Exclusions communes à toutes les garanties :

- Les dommages survenant hors de France Métropolitaine, sauf accord stipulé.

Gestion et souscription assurées par :



DOMESTIC&GENERAL

1er spécialiste européen de la garantie électro-domestique

14, rue Drouot - 75009 Paris
RCS B 389 623 653
Société régie par le Code des Assurances
Tél. : 01.44.83.80.30 • Fax: 01.44.83.80.35

ASSURANCE VOL & CASSE

Produits Nomades



DOMESTIC&GENERAL

1er spécialiste européen de la garantie électro-domestique



Assurez votre produit nomade contre le Vol & la Casse

PROCÉDURE

Pourquoi prendre une Assurance Vol & Casse ?

Plus de 20 millions de Produits Nomades sont en libre circulation. Ils font désormais partie de notre quotidien, que ce soit au travail ou lors de nos activités de loisirs. Leur haute technologie les rend néanmoins parfois fragiles et leur manipulation peut occasionner des chocs accidentels.

Par ailleurs, du fait de leur caractère mobile, ces produits sont particulièrement sujets au vol.

C'est bien connu, ça n'arrive qu'aux autres ! Avec près de 200 vols de produits nomades chaque jour, s'assurer contre le Vol aujourd'hui n'est pas un luxe, c'est presque une précaution nécessaire.



Offrez-vous le plus haut niveau de tranquillité.



Une assurance efficace

adaptée à toutes les technologies nomades.
Une protection jusqu'à 3000 euros.

Le choix de la durée

1 an de garantie renouvelable 2 fois, soit 3 ans au total, ou 2 ans de garantie immédiate.

Pour moins de 10 euros par mois,

faites le choix du premier spécialiste européen de la garantie électrodomestique.



Mon produit nomade est **VOLÉ**

Mon produit nomade est **CASSÉ**

1

2

Je déclare mon vol ou mon dommage accidentel à Domestic & General.

3

Domestic & General instruit mon dossier.

Je n'ai aucun FRAIS de dossier

En cas de Vol mon appareil est remplacé.

4

En cas de dommage accidentel mon appareil est réparé ou remplacé si il est irréparable.

5

Je retrouve pleinement l'usage de mon produit nomade.

